e-journal of
Social and Legal Studies

« AMENEZ-MOI MON ENFANT » CAS D'ENLÈVEMENT D'ENFANTS EN EUROPE OTTOMANE (1905-1908) [1*]

"BRING ME MY CHILD" CHILD KIDNAPPING CASES IN OTTOMAN EUROPE (1905-1908)

MUSTAFA KOÇ[**]

HATİCE ÖZKAN[***]

Résumé

Cette étude porte sur les cas d'enlèvements d'enfants en Europe ottomane (Thessalonique, Monastir, Kosovo) de 1905 à 1908 et aborde la relation entre les acteurs à travers le concept de violence. La méthode d'étude est l'analyse de cas et de discours; le matériel source est les documents accessibles par Les Archives Ottomanes. L'objectif primordial se limite à la détention forcée, et l'orientation du sujet est la question « *Quelles sont les principales motivations et dynamiques des cas d'enlèvement d'enfants dans l'Empire ottoman?* » L'enlèvement

[*] [1] This article was presented orally between June 23-25, 2022 in the event named International Congress on Child organized in Ankara. *Sciences Summit Congress Abstract Book*, (edited by Gül Uslu), Istanbul: Legal Yayınevi, 2022, pp. 47-48.

[**] *Candidate au doctorat*, Université d'Istanbul, Département d'histoire, Istanbul/Turquie. (mustafa_koc@yahoo.com, **ORCID ID:** 0000-0001-6441-6273).

[***] *Candidate au doctorat*, Université d'Ondokuz Mayis, Département d'histoire, Samsun/Turquie. (hozkann20@gmail.com, **ORCID ID:** 0000-0003-0583-1084).

Doi: 10.52477/sls.2023.16 Received: 09.09.2022 Accepted: 11.04.2022

d'enfants, qui est commis en même temps que des crimes tels que le viol, la maltraitance, l'agression, l'extorsion, le vol, les blessures et le meurtre dans les documents d'archives, a l'apparence d'une violence à multiples facettes. L'accent du concept à multiples facettes sur le problème de la sécurité est principalement mis sur le terme « Emmener (quelqu'un) à la montagne » (enlever quelqu'un et l'emmener dans un endroit isolé pour le détenir) ; les informations d'identité des enfants (telles que le sexe, le nom, l'âge, les informations sur la famille) sont vaguement définies comme « un enfant ». Dans les exemples, des gangs (bulgares, serbes, grecs, albanais) ou des individus (tatar Osman, Kaptan Dimitri) apparaissent comme les principaux acteurs du crime. Lorsque les cas sont évalués dans l'étude, on constate que le sujet de la maltraitance (au contraire, dans le spectre des filles) est séparé des catégories de base. Dans le prolongement du sujet de la maltraitance (dont le montant est déterminé par la position sociale de la famille), la rançon (*fidye-i necat*) vient au premier plan. Les résultats suggèrent que le style d'intervention de l'Empire ottoman se limitait à des méthodes militaires (telles que l'enquête et le suivi). Contrairement aux hypothèses, aucune négociation avec les acteurs du crime n'a été rencontrée pour le sauvetage des enfants. A ce titre, il est possible d'appeler la politique de la Sublime Porte ainsi : « *Il faut retrouver les enfants, détenir les bandits* ».

Mots-clés : Ottoman, enfant, enlèvement, détention, violence.

Abstract

This study deals with child kidnapping cases in Ottoman Europe (Thessaloniki, Manastır, Kosovo) from 1905 to 1908 and discusses the relationship between the actors through the concept of violence. The study is a case and discourse analysis, and the resource material consists of documents accessed through the Ottoman archive. The general aim of the study is limited to deforcing, and the focus is on the question, "*What are the basic motivations and Dynamics of child kidnapping cases in the Ottoman Empire?*" Kidnapping, which was committed with crimes such as rape, abuse, assault, mugging, theft, injury and murder in archive documents, appears to be multifaced violence. The emphasis of the multifaced concept on the problem of security is mainly made through the term "abduction," and children's identity information (gender, name, age, family information) is vaguely defined as "a child." In the examples, gangs (Bulgarian, Serbian, Greek, Albanian) or individuals (Tatar Osman, Kaptan Dimitri) appear as the primary crime actors. When the cases are evaluated in the study, it can be seen that the subject of abuse (especially in the spectrum of girls) is considered separately from basic categories. As a continuation of the subject of abuse, ransom (*fidye-i necat*), the amount of which is determined by the social position of the family, comes to the fore. The results suggest that the way Ottoman Empire intervened in cases was limited to military methods (investigation and follow-up). Contrary to assumptions, no negotiations with criminal actors to rescue children were seen in the

records. As such, it is possible to call the policy of Babıali "*the child should be found, the bandit should be kept.*"

Key Words: Ottoman, child, kidnap, detention, violence.

Introduction

Le concept selon lequel les enfants -pendant qu'ils grandissent- ont besoin de la stabilité et de la sécurité d'un foyer est généralement accepté.[2] L'enlèvement est un acte de détention -illégale- effectué dans le but d'obtenir un avantage économique ou politique d'un tiers.[3] On voit qu'il existe diverses méthodes et motifs parmi les ravisseurs. Ernest Kahlar Alix (1978)[4] a divisé l'enlèvement en 15 types différents et a suggéré trois motifs principaux : l'intention d'échanger la victime contre des avantages, l'intention de nuire à la victime, généralement l'intention de garder la victime indéfiniment dans les enlèvements d'enfants.[5] Dans le contexte de l'enfant, la victime et l'objet de cette action sont l'enfant et sa famille. Les familles font face à une situation qui bouleverse leur vie alors qu'elles subissent les effets traumatisants de l'enlèvement. Dans le processus, les concepts de rôles familiaux, de relations, de communication, de valeurs[6] et de croyances diffèrent, et la famille, dont

[2] Brigitte Bodenheimer, « The International Kidnapping of Children: The United States Approach », *Family Law Quarterly*, vol. 11, no. 1 (Spring 1977), p. 85.

[3] Martin Feinrider, « Kidnapping », *Enclyclopedia of Public International Law*, vol. 8 (Human Rights and the Individual in International Law, International Economic Relations), (edited by E. Biglieri and G. Prati), New York/Amsterdam: Elsevier Science Publications, 1985, p. 355.; *West's Encyclopedia of American Law*, vol. 6, (edited by Jeffrey Lehman and Shirelle Phelps), Thomson/Gale, 2005, p. 136.

[4] Ernest Kahlar Alix, *Ransom kidnapping in America 1874-1974*, Carbondale: Southern Illinois University Press, 1978.

[5] Jiayi Liua, Brian Francisa et Keith Soothill, « Kidnapping offenders: Their risk of escalation to repeat offending and other serious crime », *The Journal of Forensic Psychiatry & Psychology*, vol. 19, no. 2, June 2008, p. 166.

[6] Carmen Elvira Navia-Marcela Ossa, « Family functioning, coping, and psychological adjustment in victims and their families following kidnapping », *Journal of Traumatic Stress*, vol. 16, iss. 1, 2003, p. 107.

l'intégrité est ébranlée, se tourne vers l'État avec une demande d'aide. En fait, la monarchie turque - même sa bureaucratie - a une tradition à cet égard : « l'idéal de mettre de l'ordre dans le monde ». Mais dans l'Europe impériale le siècle XX commence par de graves troubles à l'ordre public (Insurrection d'Ilinden-Préobrajénié), et les incidents sont loin d'être isolé. Surtout dans les cas d'enlèvement d'enfant pour rançon.

De nombreuses tentatives académiques ont été faites pour explorer la nature du comportement d'enlèvement.[7] Par conséquent, le sujet a une très grande littérature. Lorsque l'on examine la littérature actuelle, les thèses d'auteurs tels que Virginie Bougeard,[8] Sylvie Muffat-Joly,[9] Hajar Kadiri-Idoumghar,[10] Peter E. McEleavy[11] viennent au premier plan sur l'enlèvement international d'enfants. Dans le cas ottoman, la thèse de Bahar Bayraktaroğlu « Les enfants et l'esclavage dans l'Empire ottoman »[12] fait partie des études actuel. De plus, dans le même contexte, le livre de Hakan Erdem « L'esclavage dans l'Empire

[7] Everard M. Phillips, « Pain, Suffering, and Humiliation: The Systemization of Violence in Kidnapping for Ransom », *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, vol. 20, iss. 8, 2011, p. 847.

[8] Virginia Bougeard, « *L'enlèvement international d'enfants* », (Thèse de doctorat en Droit, à Rouen) 2001.

[9] Sylvie Muffat-Joly, « *Les enlèvements internationaux d'enfants* », (Thèse de doctorat en Droit privé, à Perpignan), 2004.

[10] Hajar Kadiri-Idoumghar, « *Les enlèvements internationaux d'enfants 25 ans après la convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement d'enfants* », (Grade de Docteur de l'Université de Metz), 2016.

[11] Peter E. McEleavy, « *The Hague Convention on the Civil Aspects of International Child Abduction* », (Doctoral Thesis, University of Aberdeen), 1998.

[12] Bahar Bayraktaroğlu, « *Children and Slavery in the Ottoman Empire* », (History M.A. Thesis, Sabancı University), 2021.

ottoman et sa disparition (1800-1909) » est tout à fait remarquable.[13] De plus, je dois dire que je trouve les travaux d'Eran Sthoeger[14] et Hannah Loo intéressants parmi leurs études juridiques.[15] Le premier ouvrage est référencé pendant que je crée la fiction de base de mon travail est l'article du Commandant Herlaut « Les enlèvements d'enfants à Paris en 1720 et 1750 ».[16] Cette application a été suivie des articles « L'affaire des «enlèvements d'enfants» de Christian Romon dans les archives du Châtelet (1749-1750) »[17] et « Histoire d'une peur urbaine: des piqueurs de femmes sous la Restauration » d'Emmanuel Fureix.[18] Dans le titre, je dois avouer que j'imite ouvertement le professeur Melike Karabacak. Chaque élève imite son professeur. Mais dans mon travail, la tendance vers le thème principal s'est produite avec je vois la

[13] Yusuf Hakan Erdem, *Slavery in the Ottoman Empire and its demise, 1800-1909*, New York: St. Martin's Press, 1996.

[14] Eran Sthoeger, « International Child Abduction and Children's Rights: Two Means to the Same End », *Michigan Journal of International Law*, vol. 32, iss. 3, 2011, p. 511-552.

[15] Hannah Loo, « In the Child's Best Interests: Examining International Child Abduction, Adoption, and Asylum », *Chicago Journal of International Law*, vol. 17, no. 2, article 7, 2016, p. 609-636.

[16] Commandant Herlaut, « Les enlèvements d'enfants à Paris en 1720 et 1750 », *Revue Historique*, T. 139, Fasc. 1, janvier-avril 1922, p. 43-61.

[17] Christian Romon, « L'affaire des «enlèvements d'enfants» dans les archives du Châtelet (1749-1750) », *Revue Historique*, T. 270, Fasc. 1 (547), juillet-septembre 1983, p. 55-95.

[18] Emmanuel Fureix, « Histoire d'une peur urbaine: des «piqueurs» de femmes sous la Restauration », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, T. 60e, No. 3, juillet-septembre 2013, p. 31-54.

lecture de cas du professeur Karabacak comme une méthode (ou son application) plutôt que comme des motivations émotionnelles.[19]

Leurs mères versent des larmes ![20]

L'enlèvement d'enfants est le sous-titre de l'ordre public dans l'Empire ottoman. L'action, qui est étroitement associée à des crimes de différentes catégories selon son objectif, est principalement exprimée dans des documents d'archives avec les termes « abduction / enlèvement ».[21] Dans les cas détectés, l'intervention de l'État commence après la demande des familles ou après la notification, et presque tous les principaux acteurs sont des criminels, appelés bandits. Cependant, cela ne signifie pas que tous les cas sont traités par des groupes organisés. Surtout après que Mitre Kahya, l'un des habitants de Livadiá, ses deux enfants, âgés de 13 et 8 ans, aient été emmenés à les montagnes[22] par un gang bulgare près des forêts de Giannitsá Exemples tels que l'ouverture d'une enquête en raison d'un signalement d'enlèvement d'enfant à Tepelen indiquent que la méthode d'intervention[23] dans les affaires d'enlèvement d'enfants dans l'Empire ottoman était militaire. A tel point que le commandement de la 20e division de la 2e armée reçut

[19] Melike Karabacak, « Irzımı İsterim: 19. Yüzyılda Cinsel Saldırı Davaları Üzerine Bir Vaka İncelemesi », *Osmanlı Mirası Araştırmaları Dergisi*, 6/14, 2019, p. 189-212.

[20] *Başbakanlık Osmanlı Arşivi* (Archives ottomanes du Premier ministre, BOA), *TFR.I..MN.*., 170/16965, 31 mai 1908, document 2.

[21] Voir. BOA, *TFR.I..KV.*., 173/17226, 19 juillet 1906, document 2. ; BOA, *BEO*, 2879/215864, 25 juillet 1906. ; BOA, *DH.MKT.*, 1110/9, 18 octobre 1906, document 1. ; BOA, *DH.MKT.*, 1251/47, 30 juin 1908.

[22] BOA, *DH.ŞFR.*, 354/6, 17 septembre 1906.

[23] BOA, *BEO*, 2881/216002, 28 septembre 1906.

l'ordre d'attraper le bandit qui avait kidnappé le fils de Niko, Mikail, dans les environs de Samokov (Bulgarie) et exigea une rançon de 300 lires.[24] De plus, il y avait des conflits entre les bandits et les éléments de sécurité ottomans de temps en temps au cours des enquêtes. L'un d'eux - et le premier dans l'ordre chronologique - est le cas de blessure du commandant de gendarmerie de Prizren, le capitaine Monsieur Ethem, lors de l'opération de sauvetage organisée à Pristina dans les derniers jours de 1904, après avoir appris que Nikola, 15 ans, avait été kidnappé.[25] Bien que des soldats supplémentaires aient été envoyés dans la région pour contrôler l'incident, la correspondance interinstitutionnelle et les activités de recherche se sont poursuivies tout au long de janvier 1905.[26] En outre, l'enlèvement d'enfants peut être utilisé comme élément de propagande anti-ottomane ; Les cas pourraient prendre une identité politique, tout comme dans les nouvelles infondées du journal Tribune selon lesquelles les Albanais se révolteraient à la frontière monténégrine et qu'un bandit nommé Timur aurait kidnappé des enfants à Gostivar et Tetovo.[27]

[24] BOA, *Y..PRK.ASK.*, 256/45, 8 mai 1908.
[25] BOA, *TFR.I..A...*, 31/3044, 4 décembre 1904, document 18.
[26] BOA, *TFR.I..A...*, 31/3044, 10 janvier 1905, document 4.
[27] BOA, *HR.TH..*, 334/126, 9 août 1906, document 1.

Tableau 1. Enfants sauvés grâce aux économies militaires

Position	Cas
Komotiní	L'enfant de Hafizoglu Ali est Salih. Même si le bandit ravisseur a exigé une rançon de 40 lires, il a dû libérer l'enfant en raison de la pression des soldats ottomans.[28]
Debar	Deux enfants âgés de 11 à 12 ans qui ont été enlevés le 21 mai 1905 par des bandits nommés Mustafa Çam et Bekir.[29]
	Six enfants de moins de 10 ans enlevés par le bandit Celaleddin.[30]
Ivaïlovgrad	Un enfant grec du village de Doğanlık, qui a été emmené à la montagne par trois personnes non identifiées.[31]

Les attentes financières apparaissent comme la principale motivation des enlèvements d'enfants en Europe ottomane (fidye-i necat) et le montant de la demande est généralement de l'ordre de 50 à 200 lires.[32] Par exemple, le bandit nommé Ayonya, qui a enlevé le fils de Tanos Dimitri à Kateríni, 200 lires, le bandit qui a emmené les enfants Yuvan et Todor à la montagne à Gostivar 100 lires, les deux

[28] BOA, *DH.MKT.*, 1194/17, 27 août 1907.

[29] BOA, *TFR.I..A...*, 25/2436, 1er juillet 1905, document 2.

[30] BOA, *TFR.I..MN..*, 170/16965, 23 mai 1908, document 3.

[31] BOA, *Y..PRK.ASK.*, 257/83, 11 juillet 1908.

[32] BOA, *TFR.I..SL..*, 114/11308, 21 juillet 1906, document 1.

enfants serbes Jivaç et Hanu du village de Grobnik, 100 lires,[33] Androvic et Recep Khalid 50 ont demandé une rançon.[34] Cependant, ce montant n'est pas unique aux enfants. 1 adulte chrétien et 4 adultes juifs, qui ont été emmenés à la montagne sur le chemin de Prizren, ont été libérés dans le même intervalle moyennant une rançon (150 lires).[35] Les parents, qui avaient assuré la sécurité de leurs enfants en payant la rançon, ont alors pu demander au gouvernement de compenser leur perte financière. En fait, Toripko Yovan, l'un des habitants de Giannitsá, après avoir sauvé son fils, qui a été enlevé par le gang de l'Albanais Kazım, pour 450 lires, a demandé à l'inspection de Rumeli de capturer les bandits et de lui rendre l'argent avec un pétition.[36] Le montant le plus élevé de la rançon a été l'enlèvement en février 1907 du fils du britannique Monsieur Ebot, vivant à Thessalonique. Bien que Monsieur Ebot ait libéré l'enfant pour 15 000 lires, cette question occupa longtemps l'administration ottomane.[37] La hauteur du montant peut être mieux comprise en regardant son équivalent périodique. Le journal balkanique publié à Plovdiv évoque le fait qu'un internat pourrait être construit le 29 août 1906 avec quelques milliers de lires.[38] L'administration ottomane a même promis 10 000 lires à celui qui a tué Boris Sarafov, l'un des dirigeants de l'Organisation révolutionnaire

[33] BOA, *TFR.I..KV..*, 135/13434, 31 juillet 1906, document 2.

[34] BOA, *TFR.I..KV..*, 134/13670, 20 août 1906.

[35] BOA, *TFR.I..A...*, 31/3044, 2 septembre 1906, document 2.

[36] BOA, *TFR.I..ŞKT.*, 105/10462, 9 février 1907.

[37] BOA, *BEO*, 3027/226997, 14 mars 1907, document 4. ; BOA, *BEO*, 3027/226997, 7 avril 1907, document 1.

[38] *Balkan* (Plovdiv), no. 57, 29 août 1906, p. 4.

intérieure macédonienne (recherché sous les pierres).[39] Le même montant a été jugé suffisant pour la jetée qui devait être construite autour de Prilep.[40]

Tableau 2. Infractions commises en même temps que l'enlèvement d'enfant

Le Crime	Cas
Meurtre	À Tikveš, le gang bulgare a enlevé deux musulmans et un chrétien trois enfants et les a attachés à un arbre dans un ruisseau, puis a tué deux enfants musulmans et a relâché l'enfant chrétien.[41]
Incendie criminel	À Menlik, la maison du bandit inconnu bulgare Georgi Avram a brûlé et a enlevé ses deux fils. Cinq ou six autres ménages ont été endommagés en raison de la croissance de l'incendie.[42]
La traite des enfants	La jeune fille enlevée par l'albanais Feyzullah et vendue au docteur major Refet Bey a été libérée de captivité pour être remise à ses parents.[43]

Tous les cas impliquent différents types de violence. Seule la violence émotionnelle est courante dans tous les cas. Parce que même

[39] *Balkan* (Plovdiv), no. 79, 1 novembre 1906, p. 3.
[40] *Balkan* (Plovdiv), no. 66, 16 octobre 1906, p. 4.
[41] BOA, *DH.ŞFR.*, 355/12, 5 octobre 1905.
[42] BOA, *DH.ŞFR.*, 361/80, 23 mars 1906.
[43] BOA, *ZB.*, 471/43, 8 octobre 1906.

si les enfants ne sont pas directement exposés à la violence physique, ils ont été témoins de crimes ou de violences. Le meurtre de deux adultes musulmans enlevés par le bandit bulgare à Thessalonique et la libération de l'enfant chrétien en sont les meilleurs exemples.[44] Par conséquent, le sujet ne peut pas être limité au seul titre criminel. De plus, le fait qu'à Sjenica le bandit Dalaka ait libéré un enfant parmi ses ravisseurs pour livrer la demande de rançon met en évidence les différences/valeurs/buts/attentes uniques dans les cas.[45] Un autre point remarquable dans la prévention de la violence envers les enfants est que l'administration ottomane a récompensé les soldats qui ont réussi dans les activités de recherche et de sauvetage.[46] Pour les soldats qui ont secouru à ce sujet deux enfants bulgares de bandits serbes, la lettre du 5 juillet 1907, écrite par le lieutenant général du Kosovo (Premier Ferik) à l'inspecteur général des Vilayets la Roumélie Hussein Hilmi Pacha, résume le processus en termes de leurs déclarations :

> « *J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à V.E. copie d'un rapport du Commandant du régiment de Kossovo, relatant la conduite intelligente et courageuse du caporal Hakki Ahd-ul-Vahid, chef du poste de Voinik (kaza dè Koumanovo) et des gendarmes Raghib Ismail, Banos Mehmed et Ali Hussein, qui ont réussi à reprendre sains et saufs deux jeunes garçons bulgares enlevés par une*

[44] BOA, *BEO*, 2940/220445, 5 octobre 1905.

[45] BOA, *TFR.I..MN..*, 77/7695, 3 novembre 1905, document 1/1-2.

[46] Voir. À Sidirókastro, les gendarmes qui ont essayé de capturer un bandit qui avait enlevé un garçon chrétien à les montagnes ont été récompensés par un salaire. BOA, *BEO*, 2940/220445, 5 novembre 1906, document 1.

> *bande serbe, et à arrêter l'un des hommes de cette bande. J'approuve complètement les propositions du Commandan de régiment en faveur de ces braves militaires et je serais particulièrement heureux que l'intervention de V.E. puisse leur faire obtenir les récompenses que mérite leur zèle.* »[47]

Conclusion

1. Dans sa dimension économique, une lecture doit être faite à partir de la dimension de la demande et de la satisfaction des populations, plutôt qu'une simple demande forcée. Car les ressources financières et le pouvoir économique des individus seront les éléments qui fourniront les données les plus significatives dans une comparaison économie majeure-mineure où la majeure représente le pays et la mineure représente la personne. De plus, il est possible de dire que la mineure (individuelle) est forte car les montants demandés sont quasiment égaux aux budgets des projets de l'Etat.

2. L'attribution de primes d'encouragement aux agents qui traitent et résolvent les cas d'enlèvement d'enfants démontre que la motivation personnelle est obtenue de diverses manières. En particulier, l'encouragement des personnes à une question liée à l'ordre public est également une indication que les solutions organisationnelles sont insuffisantes et que des solutions (alternatives) sont recherchées.

3. Les actes d'enlèvement d'enfants qui ont eu lieu ne sont pas seulement organisés avec des préoccupations économiques, mais portent

[47] BOA, *TFR.I..MKM.*, 24/2339, 5 juillet 1907, document 5.

également l'identité de la rébellion et de la propagande. Il doit également être considéré comme le reflet d'objectifs politiques sur le terrain et d'un plan d'action.

4. Les enfants kidnappés ont non seulement fait l'objet de l'acte d'enlèvement, mais ont également été témoins d'événements tels que le meurtre qui a eu lieu pendant l'événement. Ce témoignage d'enfants montre non seulement qu'ils sont exposés à la fois à la violence émotionnelle et physique, mais montre également qu'ils sont utilisés de différentes manières comme sujet, objet et outil tout au long du processus. Le fait que les enfants soient traumatisés de différentes manières, sous toutes leurs formes, attend ce focus group pour être revu par des psychologues cognitifs couvrant l'enfance.

Références

1. Archives et journaux

Başbakanlık Osmanlı Arşivi (Archives ottomanes du Premier ministre, BOA),

BEO (Babıali Evrak Odası), *DH.MKT.* (Dahiliye Mektubi Kalemi), *DH.ŞFR.* (Dahiliye Şifre Kalemi), *HR.TH.*. (Hariciye Nezareti Tahrirat), *TFR.I..A...* (Rumeli Müfettişliği Sadaret Evrakı), *TFR.I..KV.*. (Rumeli Müfettişliği- Kosova Evrakı), *TFR.I..MKM.* (Rumeli Müfettişliği- Makamat Evrakı), *TFR.I..MN.*. (Rumeli Müfettişliği- Manastır Evrakı), *TFR.I..SL.*. (Rumeli Müfettişliği- Selanik Evrakı), *TFR.I..ŞKT.* (Rumeli

Müfettişliği- Arzuhaller), *Y..PRK.ASK.* (Yıldız Askeri Maruzat), *ZB.* (Zabtiye).

Balkan (Plovdiv), no. 57, 66, 79.

2. Livre, article et thèse

Alix, Ernest Kahlar; *Ransom kidnapping in America 1874-1974*, Carbondale: Southern Illinois University Press, 1978.

Bayraktaroğlu, Bahar; « *Children and Slavery in the Ottoman Empire* », (History M.A. Thesis, Sabancı University), 2021.

Bodenheimer, Brigitte; « The International Kidnapping of Children: The United States Approach », *Family Law Quarterly*, vol. 11, no. 1 (Spring 1977), pp. 83-100.

Bougeard, Virginia; « *L' enlèvement international d'enfants* », (Thèse de doctorat en Droit, à Rouen) 2001.

Erdem, Yusuf Hakan; *Slavery in the Ottoman Empire and its demise, 1800-1909*, New York: St. Martin's Press, 1996.

Feinrider, Martin; « Kidnapping », *Enclyclopedia of Public International Law*, vol. 8 (Human Rights and the Individual in International Law, International Economic Relations), (edited by E. Biglieri and G. Prati), New York/Amsterdam: Elsevier Science Publications, 1985, pp. 355-358.

Fureix, Emmanuel; « Histoire d'une peur urbaine: des «piqueurs» de femmes sous la Restauration », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, T. 60e, No. 3, juillet-septembre 2013, p. 31-54.

Herlaut, Commandant; « Les enlèvements d'enfants à Paris en 1720 et 1750 », *Revue Historique*, T. 139, Fasc. 1, janvier-avril 1922, p. 43-61.

Kadiri-Idoumghar, Hajar; « *Les enlèvements internationaux d'enfants 25 ans après la convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement d'enfants* », (Grade de Docteur de l'Université de Metz), 2016.

Karabacak, Melike; « Irzımı İsterim: 19. Yüzyılda Cinsel Saldırı Davaları Üzerine Bir Vaka İncelemesi », *Osmanlı Mirası Araştırmaları Dergisi*, 6/14, 2019, p. 189-212.

Liua, Jiayi, Francisa, Brian and Soothill, Keith; « Kidnapping offenders: Their risk of escalation to repeat offending and other serious crime », *The Journal of Forensic Psychiatry & Psychology*, vol. 19, no. 2, June 2008, pp. 164-179.

Loo, Hannah; « In the Child's Best Interests: Examining International Child Abduction, Adoption, and Asylum », *Chicago Journal of International Law*, vol. 17, no. 2, article 7, 2016, pp. 609-636.

McEleavy, Peter E.; « *The Hague Convention on the Civil Aspects of International Child Abduction* », (Doctoral Thesis, University of Aberdeen), 1998.

Muffat-Joly, Sylvie; « *Les enlèvements internationaux d'enfants* », (Thèse de doctorat en Droit privé, à Perpignan), 2004.

Navia, Carmen Elvira-Ossa, Marcela; « Family functioning, coping, and psychological adjustment in victims and their families following

kidnapping », *Journal of Traumatic Stress*, vol. 16, iss. 1, 2003, pp.107-112.

Phillips, Everard M.; « Pain, Suffering, and Humiliation: The Systemization of Violence in Kidnapping for Ransom », *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, vol. 20, iss. 8, 2011, pp. 845-869.

Romon, Christian; « L'affaire des «enlèvements d'enfants» dans les archives du Châtelet (1749-1750) », *Revue Historique*, T. 270, Fasc. 1 (547), juillet-septembre 1983, p. 55-95.

Sthoeger, Eran; « International Child Abduction and Children's Rights: Two Means to the Same End », *Michigan Journal of International Law*, vol. 32, iss. 3, 2011, pp. 511-552.

West's Encyclopedia of American Law, vol. 6, (edited by Jeffrey Lehman and Shirelle Phelps), Thomson/Gale, 2005.